



CAMBURAT

DOSSIER DE L'ENQUETE PUBLIQUE du 9 NOVEMBRE 2022 à 9h00 au 23 NOVEMBRE 2022 à 12h00

Préambule

- 1 Objets de l'enquête
- 2 Lettre de demande d'achat de la portion de voie communale rédigée par Monsieur Patte
- 3 Plans de situation
- 4 Délibération du conseil municipal
- 5 Arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- 6 Annonce légale
- 7 Panneaux à l'entrée et à la sortie de la portion de voie communale 9 (VC9) concernée par ladite enquête publique
- 8 Liste des riverains qui ont été destinataires de l'avis de mise à l'enquête publique

Préambule

Lors du conseil municipal du 6 août 2021 nous apprenons par Monsieur le Maire qu' « un pétitionnaire souhaite construire une nouvelle voirie afin d'éviter les nuisances de la VC9 actuelle qui traverse sa propriété. Pour cela il a déjà acheté du terrain pour pouvoir contourner ses bâtiments. Une fois construite cette route serait transférée à la commune ».

Aujourd'hui cette route est construite et pour l'intérêt général faisant bénéficier à la commune d'une portion de voie nouvelle, Madame le Maire de Camburat fait le choix de régulariser le dossier en menant une enquête publique portant sur deux objets.

1 – Objets de l'enquête

Il s'agit d'une enquête publique conjointe relative :

- **Au déclassement d'une partie de la voie communale N°9, entre les parcelles B364, B576, B575, B577 pour cession à titre onéreux.**

Et

- **Classement dans le domaine public de la route privée construite par Monsieur Patte, conforme aux réglementations en vigueur, qui contourne le hameau de la Granie.**

2 - Lettre de demande d'achat de la portion de voie communale rédigée par Monsieur Patte

Florence NAZIERES
et Frédéric PATTE
Route de la granie
46100 CAMBURAT

CAMBURAT, le 3/10/2022

Mairie de CAMBURAT

OBJET : Cession d'une portion de voirie

Bonjour,

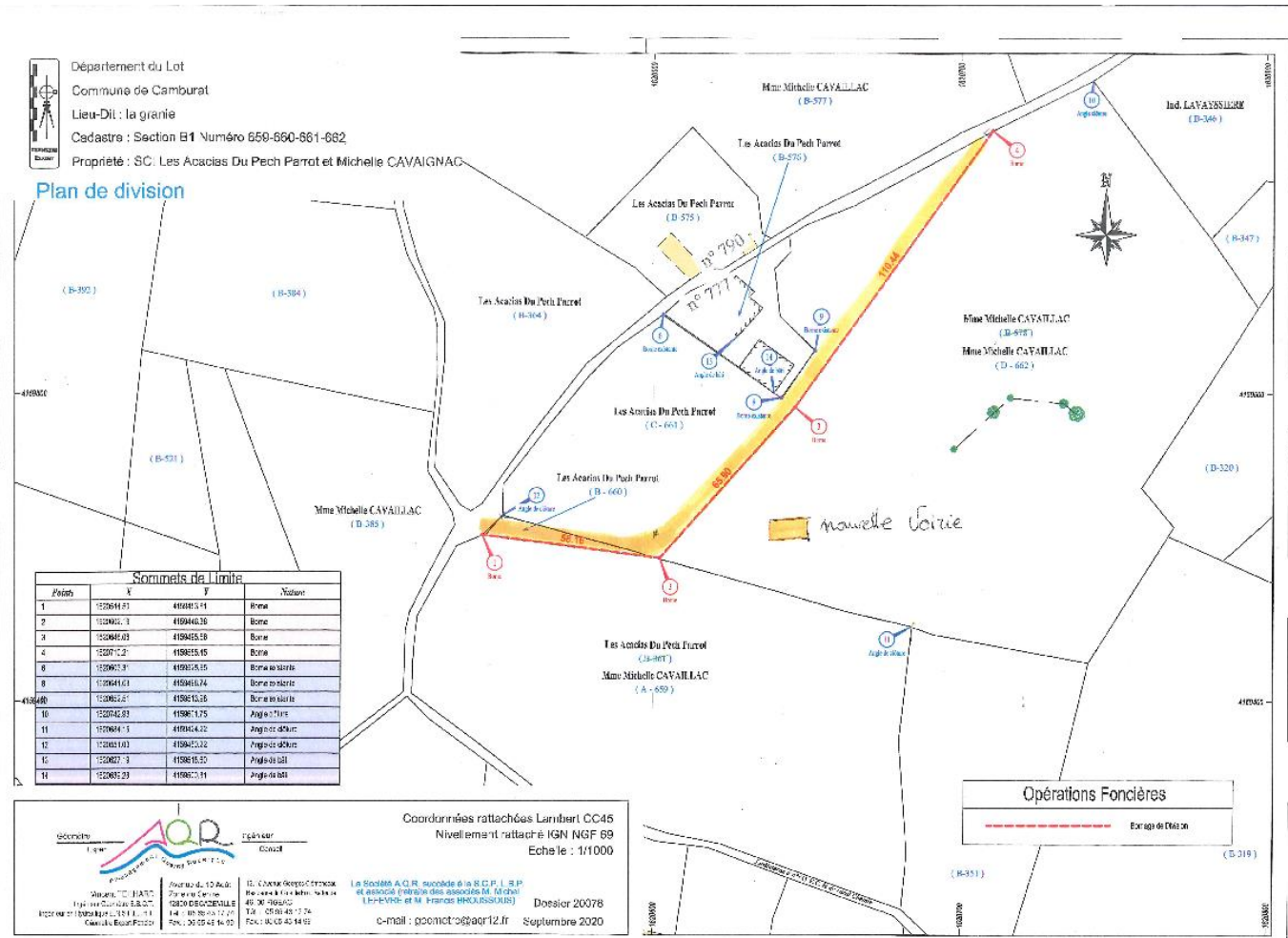
Nous soussignés Florence NAZIERES et Frédéric PATTE, gérants de la SCI les acacias du pech parrot, sollicitons vos services afin d'examiner la possibilité de procéder au déclassement d'une portion de la VC n° 9 "Route de la granie", entre les parcelles N° B577 (M^{me} CAVAIAC Fidèle) et la N° B364 (SCI les acacias du pech parrot), afin d'en envisager une cession à titre onéreux.

Nous vous prions d'accepter, l'expression de nos respectueuses salutations.

Frédéric PATTE


Florence NAZIERES

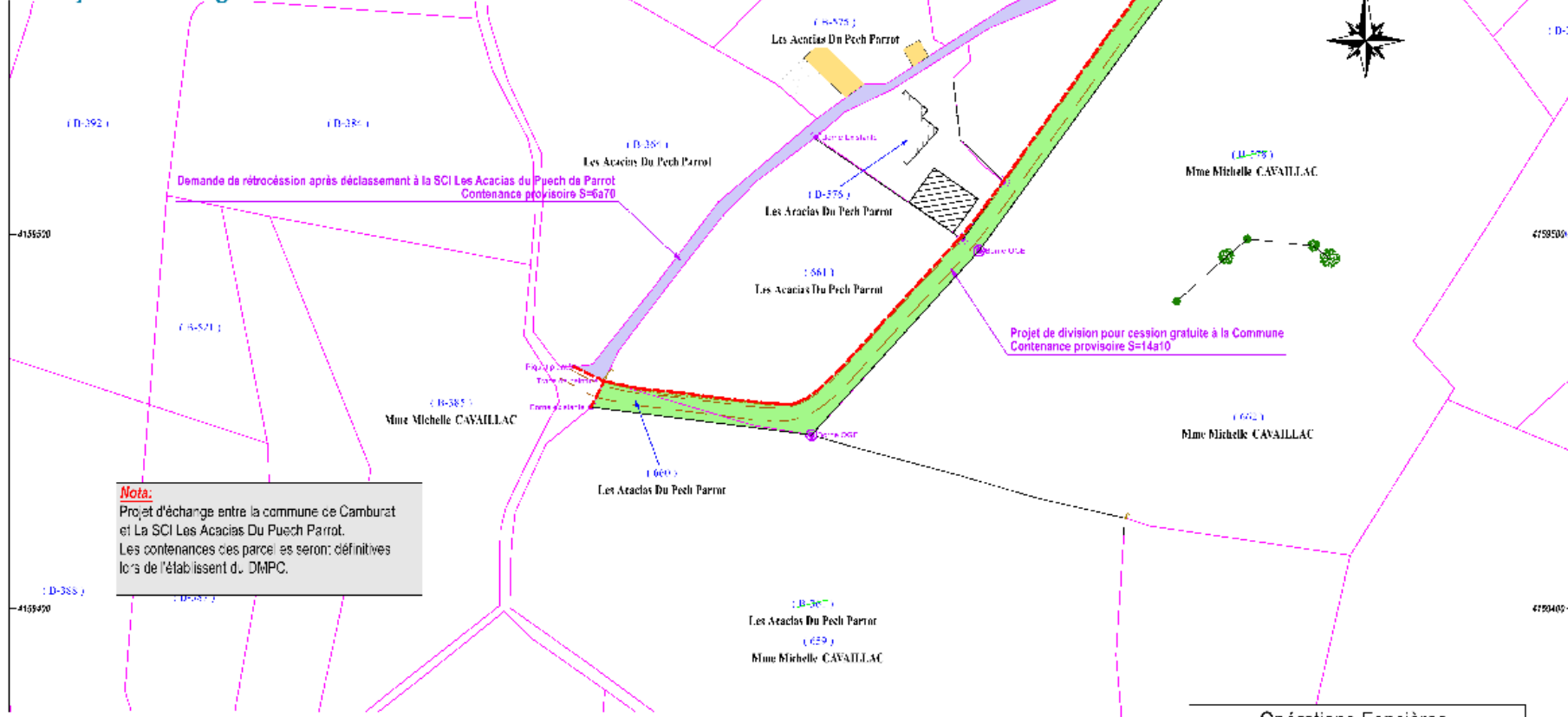

3 – Plans de situation





Département du Lot
 Commune de Camburat
 Lieu-Dit : la granie
 Cadastre : Section B1 Numéro 659-660-661-662
 Propriété : SCI Les Acacias Du Pech Parrot et Commune de Camburat

Projet d'Echange Commune-Les Acacias Du Puech PARROT



Nota:
 Projet d'échange entre la commune de Camburat et La SCI Les Acacias Du Puech Parrot.
 Les contenance des parcelles seront définitives lors de l'établissement du DMPC.

Opérations Foncières
 Inté en cc. n° de p. N 66.30

Coordonnées rattachées Lambert CC45
 Nivellement rattaché IGN NGF 69
 Echelle : 1/1000

Le Société A.Q.R. succède à la S.C.P. L.B.P. et associé (règle des associés M. Michel LEFÈVRE et M. Francis BROUSSEAU) Dossier 20078
 e-mail : geometre@aqr12.fr Septembre 2020

Geometre **Ingenieur**
 Fonct. Conseil

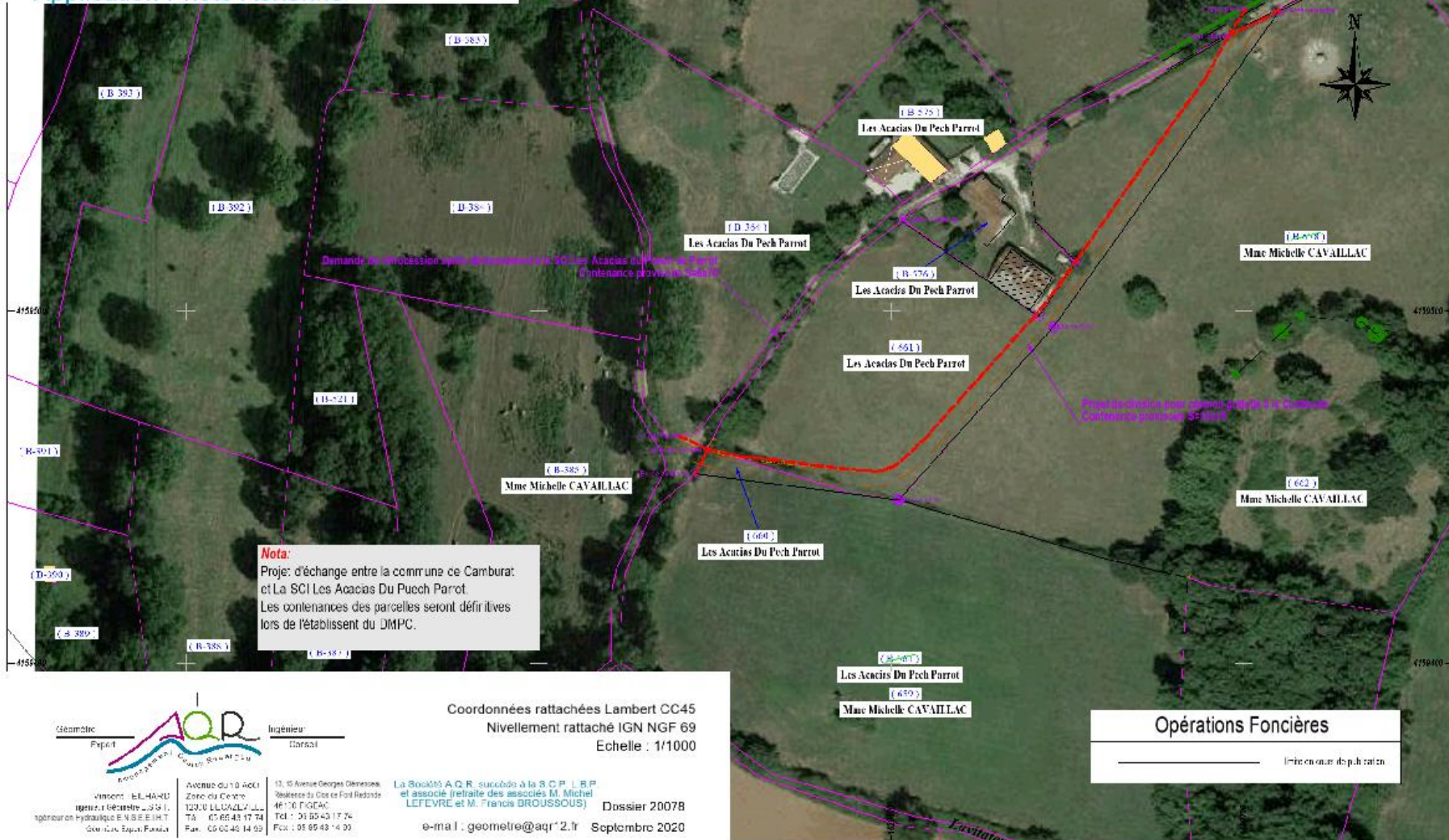
Vincenz TILHARD
 Ingénieur Géomètre S.S.I.
 Immatriculé au tableau des G.S.G. n° 1111
 Chambre Professionnelle Française

Avenue du 13 Août
 Zone du Centre
 12300 UZONVILLE
 Tél. 05 65 43 12 04
 Fax 05 65 43 14 88

15, 16 Avenue Georges Duménil
 Résidence du Centre des Résidences
 12100 UZONVILLE
 Tél. 05 65 43 17 24
 Fax 05 65 43 14 00

Département du Lot
 Commune de Camburat
 Lieu-Dit : la granie
 Cadastre : Section B1 Numéro 659-660-661-662
 Propriété : SCI Les Acacias Du Pech Parrot et Commune de Camburat

Application Photo Aérienne



Géomètre
 Pequet

 Ingénieur
 Garicat

Vincent LELHARD
 ingénieur géomètre
 agrimoteur en Hydrologie E.N.S.E.E.H.M.T.
 Site : C.A.C. Equit. Pénale

Avenue du 10 Août
 Zone du Centre
 12310 LLLAZLÉ
 Tél : 05 65 43 17 74
 Fax : 05 65 43 14 99

13, 15 Avenue Georges Clémenceau
 Résidence du Clos de Font Redonde
 46100 FIGEAC
 Tél : 05 65 43 17 74
 Fax : 05 65 43 14 99

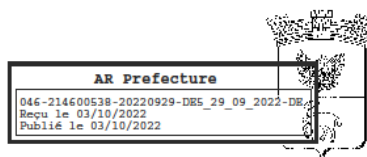
Coordonnées rattachées Lambert CC45
 Nivellement rattaché IGN NGF 69
 Echelle : 1/1000

La Société A.Q.R. succède à la S.C.P. L.B.P.
 et associé (relais) des associés M. Michel
 LEFÈVRE et M. Francis DROUSSOUS)

Dossier 20078
 e-mail : geometre@aqr12.fr Septembre 2020

Opérations Foncières
 --- (limite en cas de pub. ratif)

4 - Délibération du conseil municipal



Département du LOT

COMMUNE DE CAMBURAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 5-29-09-2022

PREMIERE PARTIE

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Évelyne NICOL HEIMBURGER.

Présents : Mme CASSAN, NICOL-HEIMBURGER, VASSILIOU, MME COUJ, GENTILHOMME, GREGOIRE, POLSSARDIN, RAFFY

Absents excusés : M. GUIBERT

Date de convocation : 22/09/2022 **Secrétaire de séance :** M. Christian POLSSARDIN

OBJET : Enquête publique en vue du déclassement/classement d'une portion de voie communale et choix du commissaire enquêteur

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la demande de M. Frédéric FAYTE, il s'agit du déclassement d'une portion de la voirie communale (VC9 - La Chanie) en vue de lui réaffecter, et du classement, en échange, de la voirie créée à ses frais.

Madame le Maire précise que ce projet de cession portait sur une portion du domaine public, il convient de soumettre ce projet à l'enquête publique.

Madame le Maire propose de nommer Madame SERRRES, commissaire enquêteur.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de procéder à l'enquête publique préalable à la cession
- décide de nommer Madame SERRRES commissaire enquêteur et charge Madame le Maire de prendre l'arrêté correspondant
- autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie

Le Maire :



Le secrétaire de séance :

5 - Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

ARRÊTÉ N° 22-10-17-001

PORTANT OUVERTURE ET ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE RELATIVE
AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°9

ENTRE LES PARCELLES B364 B576, B661, B575 ET B577 POUR CESSION A TITRE ONEREUX

ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA ROUTE PRIVÉE CONSTRUITE PAR
MONSIEUR PATTE CONFORME AUX REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR, QUI CONTOURNE LE
HAMEAU DE LA GRANIE

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les articles L141-1 à L141-9 du Code de la Voie Routière ;

Vu la délibération N°5-29-09-2022 du Conseil municipal en date du 29/09/22, portant lancement d'une enquête publique,

ARRÊTÉ

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique conjointe portant sur :

- Le déclassement d'une partie de la Voie Communale n°9 d'une superficie de 5a70
- Le classement en voie communale de la route privée construite par Monsieur PATTE d'une superficie de 14a00

La commune de Camburat doit engager une enquête publique conjointe portant déclassement d'une partie de la voie communale n°9 à titre onéreux et classement dans son domaine public de la route privée construite par Monsieur PATTE. Cette nouvelle voie remplacera la partie de la VC 9 déclassée et sa mise en circulation pourra être effective à la fin de la procédure d'enquête préalable.

Article 2

La durée prévue de l'enquête publique sera de 15 jours du :

Mercredi 9 novembre au mercredi 23 novembre 2022 inclus

Article 3

Madame Monique Serres, inspectrice de l'éducation nationale en retraite, est désignée en qualité de Commissaire-enquêteur, suivant la liste départementale,

Article 4

Les pièces du dossier d'enquête sont les suivantes : plan de situation, état des lieux, plan de bornage, notice explicative. Ce dossier sera accompagné d'un cahier d'enquête paraphé par le Commissaire-Enquêteur. L'ensemble sera consultable en Mairie du 9 au 23 novembre, aux heures d'ouverture de la Mairie de Camburat :

les lundis après-midi de 14h à 17h, les mercredis et vendredis matin de 9h à 12h.

Toute personne pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le cahier d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire-Enquêteur, de telle sorte qu'elles lui parviennent au plus tard avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « Ne pas ouvrir ») Madame le Commissaire-Enquêteur Mairie de Camburat 18 place du 19 mars 1962 46100 Camburat.

Toute personne pourra également consigner ses observations sur l'adresse mail de la mairie : mairie.camburat@wanadoo.fr

Toute personne pourra également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication de cet arrêté.

Article 5

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public à la mairie de Camburat aux jours et heures suivants :

- Mercredi 9 novembre de 10h30 à 12 h
- Mercredi 23 novembre de 10h30 à 12h

Article 6

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par les soins du Maire de Camburat, 15 jours au moins avant le début de celle-ci, dans 2 journaux diffusés dans le département du Lot, désignés ci-après :

- La Dépêche
- La Vie Quercynoise

Un avis d'enquête sera affiché à la Mairie de Camburat, et sur la portion de la VCS concernée 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Les informations relatives à l'enquête publique (avis, note de présentation et dossier d'enquête) seront également disponibles sur le site Internet de Camburat : www.camburat.fr

Article 7 :

À l'expiration du délai fixé, le registre d'enquête sera clos et signé par Madame le Commissaire-Enquêteur. Après examen des observations consignées ou annexées au registre, Madame Le Commissaire Enquêteur transmettra le dossier et son rapport dans lequel figurement ses conclusions motivées à Madame le Maire de Camburat dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête

Article 8 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète du Lot et au Commissaire Enquêteur.

Fait à Camburat, le 22 octobre 2022



Le Maire
Evelyne Nicol-Heimburger

6 - Annonce légale

Commune de CAMBURAT (LOT)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté N°22-10-17-001 la commune de Camburat a décidé l'ouverture d'une enquête publique portant sur :

- Le déclassement d'une partie de la VC9 entre les parcelles B364 B576 B661 B575 ET B577 pour cession à titre onéreux
- Et Le classement dans le domaine public de la route privée construite par Mr Patte, conforme aux réglementations en vigueur, qui contourne le hameau de la Granie.

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables en Mairie du 9 au 23 novembre 2022, aux heures d'ouverture de la Mairie, les lundis après-midi de 14h à 17h, les mercredis et vendredis matin de 9h à 12h. Les observations pourront être consignées sur le cahier prévu à cet effet ou adressées par écrit à Madame le commissaire- enquêteur Mairie de Camburat 18 place du 19 mars 1962 46100 Camburat

Madame Monique Serres, Commissaire-enquêteur, recevra le public à la mairie de Camburat les mercredis 9 et 23 novembre 2022 de 10h30 à 12 h pour recevoir ses observations écrites ou orales.

Cette annonce est parue dans la Vie Quercynoise du 27 octobre 2022 et la Dépêche du Midi du 28 octobre 2022.

7 - Panneaux à l'entrée et à la sortie de la portion de voie communale 9 (VC9) concernée par ladite enquête publique



9 - Liste des riverains qui ont été destinataires de l'avis de mise à l'enquête publique

- **Madame CAVAILLAC Michelle**
- **Monsieur LACOSTE Gérard**